

PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-195-7

**AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-195-7
CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE**

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* et le *Code de sécurité routière* accordent aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements en matière de circulation des véhicules hors route;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2015-195-7 a été adopté le 21 novembre 2015;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2016-195-8 amendant le Règlement 2015-195-7 a été adopté le 8 août 2016 ;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées au règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donnés par le conseiller _____ lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le _____ 2020 ;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le règlement numéro 2020-195-7 amendant le règlement numéro 2015-195-7 comme suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Modifier le deuxième attendu comme suit :

ATTENDU QUE le Club Quad Les Montagnards du Nord. sollicite l'autorisation de la municipalité pour circuler sur certains chemins municipaux;

ARTICLE 3

À l'article 8 – Période de temps visée

Amender la date du 31 décembre 2020 afin de la prolonger de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

François Ghali
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le : x 2020
Adoption du règlement le : x 2020
Entrée en vigueur du règlement le : x 2020
Avis d'entrée en vigueur le : x 2020